

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 DECEMBRE 2024 à 18 H 00
SALLE DES FETES DE FRAUSSEILLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à FRAUSSEILLES, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE : Madame Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLETZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémy STEIL (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (Titulaires).

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaire).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES :

Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ROUSSAYROLLES :

Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX :

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire)

Commune de DONNAZAC :

Pouvoirs :

Madame Laurence POILLERAT-ZAGANADIN à Monsieur Thierry GUIRAUD.

Monsieur Patrick MONTELS à Monsieur Bernard ANDRIEU.

Madame Caroline BREUILLARD à Madame Arielle BRUN.

Monsieur Matthieu AMIECH à Madame Delphine PINCZON du SEL.

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES), Messieurs Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVI (CORDES), Benoit OURLIAC (MARNAVES), Thierry DOUZAL (SALLES sur CEROU), Serge DALMIERES (BOURNAZEL), Jean-Christophe CAYRE, Monsieur Jean-Paul MARTY (ST MARTIN- LAGUEPIE), Laurent VAURS (ROUSSAYROLLES).

02- 10122024 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE DU SERVICE SCOLAIRE –A.R

➤ **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

➤ Vu le budget annexe du Service Ecoles intercommunales de la 4 C 2024 :

➤ **Considérant**, les éléments suivants de l'année 2024 :

- L'intervention de 4 directeurs entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2024 pour l'accueil péri et extrascolaire,
- La nomination d'un nouveau directeur, titulaire de la Fonction Publique territoriale, depuis le 30/09/2024
- L'intervention d'un animateur supplémentaire sur les temps méridiens et Alae du soir à l'école de Cordes afin d'être conforme aux normes de sécurités des enfants accueillis
- L'intervention d'un animateur supplémentaire durant les mercredis et les vacances scolaires pour répondre aux besoins en termes d'encadrement,
- La nécessité de réaliser des heures de ménage supplémentaires suite au déplacement temporaire du Centre de loisirs à l'école primaire du Pays Cordais qui proposait une superficie plus grande.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes du budget annexe du Service Ecoles Intercommunales de la 4 C 2024 en ce sens

Sur proposition de Monsieur le Président,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement				
D 6336 Cotisations CNFPT ET CDGFPT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D 64111 Rémunérations personnel titulaires	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D 64131 Rémunérations personnel non titulaires	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6451 Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6453 Cotisations aux Caisses de retraite	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D6454 Cotisations aux ASSEDIC	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6455 Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6475 Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
R 74751 Participat° GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
R 747818 Autres participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL	0,00€	31 500,00 €	0,00 €	31 500,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la délibération modificative n°2 du budget annexe du service scolaire telle qu'elle est présentée au tableau ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace la précédente enregistrée le 11 décembre 2024, pour le même objet et à la même date qui comportait une erreur dans les montants figurant dans le tableau.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

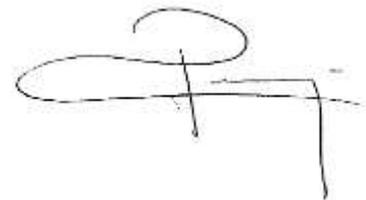
A Les Cabannes le 10 décembre 2024,

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Bernard ANDRIEU



Philippe WOILLEZ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 16.12.2024 et de sa publication le 16.12.2024 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 16.12.2024.